



Deuxièmes Plans de gestion

Document d'accompagnement

Évaluation des taux de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau

District de l'Escaut

Table des matières

1	L'ÉVALUATION DES TAUX DE RÉCUPÉRATION DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	3
1.1	DONNÉES RELATIVES À LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	3
1.1.1	SECTEUR DES MÉNAGES	3
1.1.2	SECTEUR AGRICOLE	3
1.1.3	SECTEUR INDUSTRIEL	4
1.2	LES COÛTS DU SERVICE DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	4
1.3	LA RÉPARTITION DU COÛT DU SERVICE ENTRE SECTEURS ÉCONOMIQUES	5
1.4	LES CONTRIBUTIONS DES SECTEURS ÉCONOMIQUES AU FINANCEMENT DU SERVICE DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	6
1.5	LES TAUX DE RÉCUPÉRATION DES COÛTS DU SERVICE DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	7
2	L'ÉVALUATION DES TAUX DE RÉCUPÉRATION DES COÛTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10
2.1	LES COÛTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11
2.2	LA RÉPARTITION DU COÛT DU SERVICE ENTRE SECTEURS ÉCONOMIQUES	12
2.2.1	CHARGE POLLUANTE GÉNÉRÉE PAR LE SECTEUR INDUSTRIEL	12
2.2.2	CHARGE POLLUANTE GÉNÉRÉE PAR LE SECTEUR DES MÉNAGES OU ASSIMILÉ	13
2.2.3	RÉCAPITULATIF DES CHARGES POLLUANTES GÉNÉRÉES PAR LES SECTEURS ÉCONOMIQUES	13
2.2.4	RÉPARTITION DU COÛT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENTRE SECTEURS ÉCONOMIQUES	14
2.3	LES CONTRIBUTIONS DES SECTEURS ÉCONOMIQUES AU FINANCEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14
2.3.1	LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU SECTEUR INDUSTRIEL	15
2.3.2	LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU SECTEUR AGRICOLE	15
2.3.3	LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU SECTEUR DES MÉNAGES	16
2.3.4	RÉCAPITULATIF	17
2.4	LES TAUX DE RÉCUPÉRATION DES COÛTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	17
2.4.1	LES TAUX DE RÉCUPÉRATION GLOBAUX DES COÛTS DU SERVICE PAR LES SECTEURS ÉCONOMIQUES	17
2.4.2	TAUX DE RÉCUPÉRATION DES COÛTS PAR LES SECTEURS ÉCONOMIQUES UTILISATEURS DU SERVICE	18
3	TABLEAUX	20

1 L'évaluation des taux de récupération des coûts du service public de production et distribution d'eau potable

L'évaluation des taux de récupération des coûts du service public de production et distribution d'eau potable dans le district de l'Escaut a été réalisée en considérant les principaux opérateurs actifs dans le même district, à savoir : la SWDE, l'IECBW et l'IDEA.

L'évaluation des taux de récupération des coûts comporte les étapes suivantes :

- a) l'évaluation des coûts du service de production et distribution. Cette étape sera développée au paragraphe A.1.2 ;
- b) la répartition des coûts du service entre secteurs économiques utilisateurs. Cette étape sera développée au paragraphe A.1.3 ;
- c) l'évaluation des contributions annuelles des secteurs économiques au financement des coûts du service. Cette étape sera développée au paragraphe A.1.4 ;
- d) l'évaluation des taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable par les secteurs économiques. Cette étape sera développée au paragraphe A.1.5.

Seuls les coûts financiers du service seront pris en considération.

Dans le 1^{er} plan de gestion, le calcul des taux de récupération des coûts a été réalisé en correspondance de l'année de référence 2007.

La mise à jour des taux de récupération des coûts fait partie du processus de mise à jour de l'analyse économique (et des « états des lieux ») qui doit être finalisé pour le 31 décembre 2013 au plus tard.

Compte tenu de cette échéance, la mise à jour a été réalisée dans le courant de l'année 2013 sur la base des données et informations les plus récentes disponibles qui sont relatives à l'année 2010.

1.1 Données relatives à la distribution d'eau potable

1.1.1 Secteur des ménages

En Région wallonne, la consommation d'eau potable du secteur des ménages est évaluée à environ 138 millions de m³/an, soit 86 % des volumes consommés issus du réseau de distribution publique.

A l'échelle du district de l'Escaut, les volumes distribués au secteur des ménages représentent 47,7 millions de m³/an (données de l'année 2010), soit environ 84 % des volumes distribués dans ce même district.

1.1.2 Secteur agricole

Le nombre total d'exploitations agricoles qui respectent les conditions d'exemptions de la taxe sur le déversement des eaux usées agricoles et du CVA est de 6.938 pour l'année 2010. La consommation d'eau potable est estimée à 3,2 millions de m³/an, soit environ 2 % des volumes consommés totaux issus de la distribution publique (source : DGARNE, Direction des Outils Financiers, 2010).

En ce qui concerne le district de l'Escaut, on dénombre 1.960 exploitations agricoles qui respectent les conditions d'exemption du CVA. Elles représentent une consommation totale d'environ 0,753 millions de m³, soit environ 2 % des volumes distribués dans ce même district.

1.1.3 Secteur industriel

Au total, 1.527 industries déversant des eaux usées industrielles ont été recensées en 2010 sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne. La consommation d'eau potable de ces industries représente environ 19,222 millions de m³, soit 11,9 % de la consommation totale d'eau potable de l'ensemble des usagers (source : DGARNE, Direction des Outils Financiers, 2010).

A l'échelle du district de l'Escaut, on dénombre 472 industries assujetties à la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles. Elles représentent une consommation totale d'eau potable d'environ 8,407 millions de m³, soit environ 14,8 % des volumes distribués dans ce même district.

1.2 Les coûts du service de production et distribution d'eau potable

Les coûts du service de production et distribution d'eau potable se composent comme suit :

- les coûts d'investissement des ouvrages indispensables à la prestation du service de production (stations de pompage, châteaux d'eau, usines de traitement, réservoirs, etc.) et de distribution (conduites, vannes, raccordements et les compteurs) ;
- les coûts de protection des captages ;
- les coûts d'exploitation et d'entretien des ouvrages ;
- les coûts de gestion administrative du service ;
- les charges financières associées aux nouveaux investissements réalisés ou planifiés.

Ces coûts sont à charge par les producteurs-distributeurs et sont couverts via le Coût-Vérité à la Distribution facturé aux secteurs économiques utilisateurs (ménages, agriculture, industrie, etc.).

Les coûts du service de production/distribution d'eau potable du district de l'Escaut ont été déterminés sur la base des plans comptables de l'eau des opérateurs sélectionnés relatifs à l'année 2010.

Le tableau suivant présente le récapitulatif des coûts annuels du service de production et distribution d'eau potable des opérateurs sélectionnés dans le district de l'Escaut, en correspondance des années 2007 et 2010 (en millions € courants) :

COÛTS DE PRODUCTION / DISTRIBUTION			
	2007	2010	Variation
Entretien et exploitation	39,725	48,376	+ 21,8 %
Investissement	25,575	32,030	+ 25,2 %
Administratifs	27,354	26,246	- 4,1 %
Charges financières	4,966	4,420	- 11,0 %
Réductions de valeur	/	3,669	/
Autres coûts	/	0,100	/
TOTAL	97,620	114,841	+ 17,7 %

Tableau 1 : Récapitulatif des coûts annuels de production et distribution d'eau potable à charge des opérateurs sélectionnés dans le district de l'Escaut, pour les années 2007 et 2010 -
Source : Plans comptables de l'eau, opérateurs SWDE, IECBW, IDEA, années 2007 et 2010

1.3 La répartition du coût du service entre secteurs économiques

Le coût du service de production/distribution d'eau potable doit être réparti entre les secteurs économiques utilisateurs du service (ménages, industrie, agriculture).

La méthode qui a été appliquée en 2007 pour répartir les coûts du service entre secteurs économiques est basée sur une clé de répartition pondérée qui intègre les spécificités de la structure des coûts du service de production et distribution d'eau potable en adéquation avec la littérature scientifique.

En effet, de nombreuses études soulignent l'importance des coûts fixes dans les coûts d'un service d'eau potable. Elles s'accordent sur le principe selon lequel les dépenses d'un service d'eau potable sont généralement constituées à 80 % de coûts fixes et 20 % de coûts variables. Un coût variable étant entendu dépendant de la consommation d'eau. Ces coûts variables sont essentiellement liés au pompage et au traitement de l'eau.

La clé de répartition retenue est une clé pondérée qui intègre les principes suivants :

- les coûts fixes du service (qui ne dépendent pas directement des volumes produits et/ou distribués) sont répartis entre les secteurs économiques sur la base du nombre de compteurs de chaque secteur ;
- les coûts variables du service (qui dépendent directement des volumes produits et/ou distribués) sont répartis entre les secteurs économiques sur la base des volumes distribués à chaque secteur.

Une variation à cette méthode a été apportée en 2010 avec l'objectif d'améliorer la fiabilité et la précision des résultats. Elle prévoit :

- pour les opérateurs SWDE et IECBW, le coût du service est réparti entre secteurs économiques sur la base de la clé de répartition pondérée définie ci-dessus ;
- pour l'opérateur IDEA, étant un opérateur qui dessert uniquement des entreprises dans le cadre de son activité de gestion des parcs d'activités économiques, le coût du service est imputé entièrement au secteur industriel.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des coûts du service de production/distribution de l'année 2010 entre les secteurs économiques sur base du critère de répartition retenu (en millions € courants) :

SECTEURS ECONOMIQUES	COUTS DE PRODUCTION / DISTRIBUTION
INDUSTRIES	3,930
AGRICULTURE	0,854
MENAGES	110,057
TOTAL	114,841

Tableau 2 : Imputation des coûts annuels du service de la production-distribution aux secteurs économiques utilisateurs du district de l'Escaut, pour les années 2007 et 2010 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production/distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2013

1.4 Les contributions des secteurs économiques au financement du service de production et distribution d'eau potable

Les secteurs économiques contribuent au financement du service public de production et distribution d'eau potable presté par les opérateurs via le Coût-Vérité à la Distribution (CVD) appliqué sur leur facture d'eau. Le CVD est perçu directement par les producteurs/distributeurs d'eau potable.

En application de la structure tarifaire en vigueur, les contributions des secteurs économiques sont constituées des recettes du CVD perçues par les opérateurs.

Suivant la structure tarifaire actuellement en vigueur, le CVD comprend :

- une composante fixe, qui est indépendante de la consommation d'eau potable. C'est la redevance annuelle d'abonnement qui est perçue sur chaque compteur et qui représente la rémunération du coût de la mise à disposition du service. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 20 x CVD par compteur ;
- une composante variable en fonction de la consommation d'eau potable par les usagers. Le taux du CVD appliqué sur les volumes consommés varie en fonction de la tranche de consommation dans laquelle se situe l'utilisateur.

Le tableau ci-dessous présente les taux de CVD, en € courants, appliqués par les opérateurs sélectionnés dans le district de l'Escaut dans les années 2007 et 2010 :

DISTRIBUTEURS	Taux de CVD 2007 (€/m ³)	Taux de CVD 2010 (€/m ³)	Variation 2007-2010
SWDE	1,8622	2,2504	+ 20,8 %
IECBW	1,67	1,92	+ 15,0 %
IDEA	0,4965	0,4965	0,0 %

Tableau 3 : Taux de CVD appliqués par les opérateurs sélectionnés dans le district de l'Escaut dans les années 2007 et 2010 - Source : Aquawal, année 2010

La contribution financière de chaque secteur économique est évaluée en correspondance des années 2007 et 2010, sur la base du nombre de compteurs et des volumes distribués à chaque secteur économique.

Le tableau suivant présente l'évaluation des contributions des secteurs économiques au financement du coût du service de production/distribution, en correspondance des années 2007 et 2010 (en millions € courants) :

RECETTES CVD			
	Année 2007	Année 2010	Variation 2007-2010
AGRICULTURE	2,271	1,706	- 24,9 %
INDUSTRIE	7,078	8,548	+ 20,8 %
MENAGES	88,353	105,329	+ 19,2 %
TOTAL	97,702	115,583	+ 18,3 %

Tableau 4 : Evaluation de la contribution financière des secteurs économiques au financement du coût du service de production-distribution du district de l'Escaut, pour les années 2007 et 2010 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production/distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2013

En ce qui concerne le secteur agricole, la diminution observée des recettes du CVD (-24,9 %) est justifiée par les facteurs suivants :

- un facteur négatif constitué de la diminution des volumes distribués au secteur agricole (- 40 %) dû au changement de la définition de secteur agricole qui exclut les exploitations qui ne respectent pas les conditions d'exemption de la taxe sur les eaux usées agricoles et du CVA (voir paragraphe 6.2.3 point C) ;
- un facteur positif constitué de l'augmentation des taux de CVD entre 2007 et 2010.

En ce qui concerne le secteur industriel, l'augmentation observée des recettes du CVD (+20,8 %) s'explique par les facteurs suivants :

- un facteur positif constitué de l'augmentation des taux de CVD appliqués par les opérateurs SWDE et IECBW entre 2007 et 2010 ;
- un facteur positif constitué de l'augmentation des volumes distribués (+11,8 %).

En ce qui concerne le secteur des ménages, l'augmentation observée des recettes du CVD (+19,2 %) s'explique par les facteurs suivants :

- l'augmentation des taux de CVD appliqués par les opérateurs SWDE et IECBW entre 2007 et 2010 ;
- la légère augmentation des volumes distribués au secteur des ménages (+1,2 %).

1.5 Les taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable

Ce paragraphe a pour objectif d'évaluer dans quelle mesure les secteurs économiques contribuent au financement des coûts du service de production et distribution publique d'eau potable, pour les années 2007 et 2010.

Les taux de récupération des coûts des services (T) constituent un indicateur économique permettant d'évaluer le caractère « approprié » de la contribution des secteurs économiques au financement des services.

Ils sont obtenus de la comparaison entre la contribution de chaque secteur économique utilisateur des services et des coûts des services imputés à chaque secteur, à l'échelle du district hydrographique. Ils sont définis par la formule suivante :

$$T = \frac{\text{Re cettes service} - \text{Subsides}}{\text{Coûts service}} = \frac{\text{Contributions secteurs économiques}}{\text{Coûts service}}$$

pour chaque secteur économique utilisateur des services (ménages, industrie, agriculture), dans chaque district hydrographique.

Le tableau suivant présente l'estimation des taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable obtenus dans le district de l'Escaut, par secteur économique, pour l'année 2007 :

	SECTEURS ECONOMIQUES	CONTRIBUTIONS SECTEURS ECONOMIQUES (millions €)	COUTS SERVICES PRODUCTION- DISTRIBUTION (millions €)	TAUX DE RECUPERATION (%)
Producteurs- distributeurs (SWDE, IECBW, IDEA)	AGRICULTURE	2,15	0,86	250 %
	INDUSTRIE	6,51	2,03	321 %
	MENAGES	84,08	94,73	89 %
	TOTAL	92,74	97,62	95 %

Tableau 5 : Taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable par les secteurs économiques utilisateurs (ménages, industrie, agriculture) dans le district de l'Escaut, pour l'année 2007 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2011

Le tableau ci-dessous présente l'estimation des taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable obtenus dans le district de l'Escaut, par secteur économique, pour l'année 2010 :

	SECTEURS ECONOMIQUES	CONTRIBUTIONS SECTEURS ECONOMIQUES (millions €)	COUTS SERVICES PRODUCTION- DISTRIBUTION (millions €)	TAUX DE RECUPERATION (%)
Producteurs- distributeurs (SWDE, IECBW, IDEA)	AGRICULTURE	1,706	0,854	199,8 %
	INDUSTRIE	8,548	3,930	217,5 %
	MENAGES	105,329	110,057	95,7 %
	TOTAL	115,583	114,841	100,6 %

Tableau 6 : Taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable par les secteurs économiques utilisateurs (ménages, industrie, agriculture) dans le district de l'Escaut, pour l'année 2010 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production/distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2013

2 L'évaluation des taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif est défini par le service de collecte et traitement des eaux usées qui est organisé et géré par les pouvoirs publics.

Le Gouvernement wallon a confié à la SPGE une série de missions de service public, parmi lesquelles figure **l'assainissement public des eaux usées** pour « *assurer aux consommateurs un approvisionnement durable, équilibré et équitable en eau potable, en veillant au respect des principes du coût-vérité et de la solidarité* » (article 332, § 2^{ème} du Code de l'Eau). Cette mission a pour objet la mise en œuvre des dispositions de la directive européenne 91/271/CEE sur le traitement des eaux urbaines résiduaires pour les agglomérations de plus de 2.000 EH.

Le service d'assainissement collectif comprend donc les infrastructures suivantes :

- le réseau d'égouttage et de collecte public ;
- les stations d'épuration publiques.

Cette étude a pour objectif d'évaluer les taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les secteurs économiques : elle prend en compte uniquement les infrastructures publiques d'assainissement (réseau public d'égouttage et de collecte, stations d'épuration publique).

Elle ne prend pas en compte les infrastructures privées de collecte et épuration avant rejet à l'égout public et/ou en eau de surface mises en place et financés par les secteurs économiques. C'est, par exemple, le cas des systèmes de pré-traitement mis en place par les industries avant rejet à l'égout public ou les systèmes de traitement des eaux usées industrielles avant rejet en eau de surface ou encore les installations d'épuration individuelles mises en place par les ménages. Pour ces infrastructures, les secteurs économiques prennent en charge directement leur financement, ce qui implique une récupération intégrale des coûts.

La présente étude compare donc les coûts des infrastructures publiques de collecte et traitement des eaux et les contributions financières des secteurs économiques.

Le calcul des taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les secteurs économiques comporte les étapes suivantes :

- a) l'évaluation des coûts annuels du service d'assainissement collectif. Cette étape sera développée au paragraphe A.2.1 ;
- b) la répartition des coûts annuels du service entre secteurs économiques. Cette étape sera développée au paragraphe A.2.2 ;
- c) l'évaluation des contributions annuelles des secteurs économiques au financement des coûts du service. Cette étape sera développée au paragraphe A.2.3 ;
- d) l'évaluation des taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les secteurs économiques. Cette étape sera développée au paragraphe A.2.4.

Seuls les coûts financiers du service seront pris en considération.

Ce document analyse présente l'évolution des taux de récupération des coûts du service sur la période 2007-2011.

2.1 Les coûts du service d'assainissement collectif

Les coûts du service d'assainissement collectif se composent comme suit :

- les coûts d'investissement des ouvrages d'assainissement (stations d'épuration, collecteurs, égouttage, etc.) ;
- les coûts d'exploitation et d'entretien des ouvrages ;
- les coûts de gestion administrative du service ;
- les charges financières associées aux nouveaux investissements réalisés ou planifiés.

Les coûts pris en charge par la SPGE sont les suivants :

- les coûts d'investissement relatifs aux ouvrages réalisés par la SPGE depuis sa constitution ;
- les coûts d'exploitation et d'entretien de l'ensemble des ouvrages de collecte et épuration des eaux usées en service (stations d'épuration, collecteurs et station de pompage, bassins d'orage) ;
- les coûts administratifs ;
- les charges financières associées aux emprunts contractés pour financer les investissements.

Ces coûts sont couverts par le Coût-Vérité Assainissement facturé aux secteurs économiques utilisateurs sur les volumes d'eau potable distribués.

Les investissements réalisés avant la constitution de la SPGE sont constitués de :

- les stations d'épuration et collecteurs construits avant 2001 ;
- le réseau d'égouttage construit avant 2003.

Ces ouvrages sont la propriété des Organismes d'Assainissement Agréé (OAA), des communes, etc. Le financement de ces investissements a été assuré, dans le passé, par la Région wallonne via des subsides publics. Les coûts d'investissement relatifs à ces ouvrages ne sont donc pas couverts par les contributions actuelles des secteurs économiques destinées au financement du service d'assainissement collectif (qui seront évaluées au paragraphe 6.2.2).

Les coûts pris en charge par les communes incluent les dépenses d'entretien du réseau d'égouttage.

Le tableau suivant présente l'évolution des coûts annuels du service d'assainissement collectif à charge de la SPGE, sur la période 2007-2011, dans le district de l'Escaut (en millions € courants) :

COUTS ANNUELS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF					
	2007	2008	2009	2010	2011
COUTS D'INVESTISSEMENT					
- stations d'épuration	1,842	2,734	2,946	3,501	3,683
- collecteurs et stations de pompage	6,179	6,385	7,290	8,132	8,294
- égouttage	2,031	2,217	2,823	3,287	3,784
- autres coûts d'investissement	0,196	0,196	0,196	0,196	0,196
COUTS D'EXPLOITATION ET	27,024	27,729	30,299	32,938	31,283

COÛTS ANNUELS DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF					
	2007	2008	2009	2010	2011
D'ENTRETIEN					
CHARGES FINANCIERES	6,902	9,713	11,924	12,835	14,908
COÛTS ADMINISTRATIFS	4,238	6,318	7,671	7,940	8,569
TOTAL	48,412	55,292	63,149	68,829	70,717

Tableau 7 : Evolution des coûts du service d'assainissement collectif qui sont à charge de la SPGE sur la période 2007-2011, pour le district de l'Escaut - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013

Les coûts annuels d'entretien du réseau d'égouttage à charge des communes ne peuvent être évalués car les données ne sont pas disponibles.

2.2 La répartition du coût du service entre secteurs économiques

La répartition des coûts financiers du service d'assainissement collectif entre secteurs économiques est réalisée suivant le principe du pollueur-payeur, conformément aux dispositions de l'article 9, § 1^{er} de la directive 2000/60/CE.

Les utilisateurs du service d'assainissement collectif sont constitués des ménages et des industries et des exploitations agricoles situés en zone d'assainissement collectif. Par conséquent, le critère de répartition des coûts totaux du service qui a été retenu est celui fondé sur la charge polluante produite, par chaque secteur économique, dans les agglomérations situées en zone d'assainissement collectif (équipées ou pas de station d'épuration).

En ce qui concerne le secteur agricole, les données relatives à la charge polluante déversée dans le réseau d'égouttage par les exploitations agricoles situées en zone d'assainissement collectif ne sont pas disponibles.

2.2.1 Charge polluante générée par le secteur industriel

La charge polluante produite par le secteur industriel a été évaluée à partir des données de la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles qui ont été communiquées par la DGARNE. Les données les plus récentes disponibles sont relatives à l'année de déversement 2010.

Seules les entreprises situées en zone d'assainissement collectif qui sont raccordées à un égout relié ou pas à une station d'épuration existante ont été prises en compte pour l'évaluation de la charge polluante¹.

¹ Ne sont pas prises en compte :

- * les entreprises situées en zone d'assainissement autonome ;
- * les entreprises situées en zone d'assainissement collectif qui déversent en eau de surface.

2.2.2 Charge polluante générée par le secteur des ménages ou assimilé

La charge polluante produite par le secteur des ménages inclut deux composantes :

- la charge polluante produite par la population résidente, qui est une charge exclusivement « domestique » ;
- la charge polluante produite par les entreprises exerçant une quelconque activité économique, qui déversent uniquement des eaux usées considérées comme « domestiques » et qui ne sont pas soumises à la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles.

La charge polluante produite par la population résidente a été estimée sur la base du nombre d'habitants résidant dans chaque agglomération. Elle est exprimée en EH.

La charge polluante produite par les entreprises déversant uniquement des eaux usées « domestiques » a été évaluée en considérant les activités économiques suivantes :

- les services administratifs (Administrations publiques, etc.) ;
- les services de santé (hôpitaux, cliniques, centres de soins, etc.) ;
- les services d'éducation (écoles, centres de formation, etc.) ;
- les activités touristiques (hôtels, campings, etc.) ;
- etc.

La charge polluante produite par ces acteurs économiques a été estimée par une étude de l'ICEDD, à l'échelle de chaque agglomération située en zone d'assainissement collectif. L'étude procède à l'estimation des charges polluantes produites par les entreprises ou opérateurs, en fonction de la consommation énergétique. Pour certains opérateurs, tels que les hôpitaux ou les écoles, la charge polluante produite a été estimée sur base d'indicateurs spécifiques, tels que le nombre de lits occupés dans l'année, le nombre d'élèves, etc.

2.2.3 Récapitulatif des charges polluantes générées par les secteurs économiques

Le tableau suivant présente l'évaluation des charges polluantes produites dans les agglomérations situées en zone d'assainissement collectif, par secteur économique générateur (ménages et industries) :

AGGLOMERATIONS EN ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
	Charge théorique produite	%
Industries	327.914 EH	22,5 %
Ménages	1.127.176 EH	77,5 %
TOTAL	1.455.090 EH	100,0 %

Tableau 8 : Evaluation de la charge théorique produite par les secteurs des ménages et des industries, dans les agglomérations situées en zone d'assainissement collectif - Source : SPGE, année 2008

2.2.4 Répartition du coût du service d'assainissement collectif entre secteurs économiques

Le tableau ci-dessous présente la répartition des coûts du service d'assainissement collectif à charge de la SPGE entre secteurs économiques dans le district de la Meuse, sur la base du critère élaboré :

	2007	2008	2009	2010	2011
Industries	10,554	12,460	14,231	15,511	15,937
Ménages	37,858	42,832	48,918	53,318	54,780
COÛT TOTAL	48,412	55,292	63,149	68,829	70,717

Tableau 9 : Répartition des coûts du service d'assainissement collectif entre secteurs économiques -
Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE,
Service Financier, année 2013

2.3 Les contributions des secteurs économiques au financement du service d'assainissement collectif

Les contributions des secteurs économiques (ménages, industrie, agriculture) au financement du service d'assainissement collectif comprennent :

- le Coût-Vérité Assainissement ;
- la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles et domestiques ;
- les taxes communales sur l'égouttage.

Le CVA est perçu par la SPGE auprès des producteurs/distributeurs ayant conclu un contrat de service d'assainissement, proportionnellement aux volumes distribués par ces opérateurs. Les producteurs/distributeurs facturent le CVA aux secteurs économiques utilisateurs (ménages, agriculture, industrie), proportionnellement aux volumes distribués destinés à l'usage domestique. Les recettes du CVA sont affectées au recouvrement des coûts du service d'assainissement collectif presté par la SPGE.

La taxe sur le déversement des eaux usées industrielles est d'application sur les déversements d'eaux usées industrielles. Elle est perçue par la Région wallonne et constitue une recette du Fonds pour la protection de l'environnement. Elle est versée à la SPGE sous la forme d'un apport en capital (parts bénéficiaires B). Il s'agit de parts qui donnent à la Région wallonne un droit au boni de liquidation et un droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires de la SPGE.

La taxe sur le déversement des eaux usées domestiques est d'application sur les volumes déversés d'eaux usées domestiques non issus de la distribution publique. Au même titre que la taxe industrielle, elle est perçue par la Région wallonne (via le Fonds pour la protection de l'environnement) et versée à la SPGE sous la forme d'un apport en capital.

Les taxes communales sur l'égouttage comprennent les taxes sur les prestations d'hygiène publique (taxe sur l'entretien des égouts, taxe sur les immeubles reliés ou reliables au réseau d'égouts) et les taxes de remboursement (pour la construction d'égouts et les travaux de raccordement d'immeubles au réseau d'égouts). Elles sont perçues par les communes auprès des redevables (essentiellement ménages et entreprises) et n'ont pas une affectation spécifique (elles rentrent dans le budget général des communes). Les données des recettes annuelles des taxes communales ne sont pas disponibles.

2.3.1 La contribution financière du secteur industriel

La contribution du secteur industriel destinée au financement des services d'assainissement collectif prestés par la SPGE est constituée de :

- la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles, qui est d'application sur les volumes déversés considérés comme eaux usées « industrielles » ;
- la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques, qui est d'application sur les volumes déversés considérés comme « domestiques » non issus de la distribution publique ;
- le CVA qui est d'application sur les volumes déversés considérés comme « domestiques » issus de la distribution publique.

Le tableau suivant présente l'évolution de la contribution financière du secteur industriel destinée au financement du coût du service d'assainissement collectif, sur la période 2007-2011 (en millions € courants) :

	Nombre entreprises	Nombre rejets	CONTRIBUTION FINANCIERE			
			Taxe industrielle	Taxe domestique	CVA	TOTAL
2007	485	539	3,343	0,034	0,195	3,572
2008	469	534	3,149	0,069	0,671	3,889
2009	536	599	3,144	0,056	0,857	4,057
2010	472	534	3,731	0,045	0,741	4,517
2011	472	534	3,731	0,045	0,797	4,573

Tableau 10 : Evolution de la contribution financière du secteur industriel, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, pour le district de l'Escaut (en millions € courants) - Source : SPW-DGO3-Direction des Outils financiers, année 2013

2.3.2 La contribution financière du secteur agricole

La contribution du secteur agricole est constituée :

- de la taxe sur le déversement des eaux usées agricoles assimilées aux eaux usées domestiques, qui est d'application sur les volumes déversés non issus de la distribution publique ;
- du CVA sur les volumes déversés issus de la distribution publique.

Contrairement à la précédente étude sur la récupération des coûts (année de référence 2007), la contribution financière provenant des recettes du CVA n'a pu être évaluée que pour les exploitations agricoles qui respectent les conditions d'exemption de la taxe agricole et du CVA. En effet, les données relatives aux volumes d'eau potable distribués aux exploitations agricoles ne respectant pas les conditions d'exemption ne sont pas disponibles.

Le tableau suivant présente l'évolution, sur la période 2007-2011, de la contribution du secteur agricole au financement du coût du service d'assainissement collectif qui a été estimée suivant les hypothèses retenues (en millions € courants) :

	2007	2008	2009	2010	2011
Montant CVA	0,619	0,199	0,259	0,256	0,271
Montant taxe agricole	0,637	0,637	0,249	0,249	0,249
CONTRIBUTION TOTALE	1,256	0,836	0,508	0,505	0,520

Tableau 11 : Evolution de la contribution financière du secteur agricole, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, pour le district de l'Escaut (en millions € courants) - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013

2.3.3 La contribution financière du secteur des ménages

La contribution du secteur des ménages au financement du service d'assainissement collectif est constituée du Coût-Vérité Assainissement (CVA).

La contribution du secteur des ménages est déterminée à partir :

- des volumes distribués au secteur des ménages sur lesquels le CVA est d'application²,
- en appliquant le taux de CVA en vigueur.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la contribution financière du secteur des ménages destinée au financement du coût du service d'assainissement collectif, sur la période 2007-2011, dans le district de la Meuse (en millions € courants) :

	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de CVA : €/m³	0,795	1,055	1,308	1,308	1,407
Volumes soumis au CVA (m³)	48.613.719	48.598.261	48.645.281	47.560.888	47.561.944
Contribution secteur des ménages (millions €)	38,648	51,271	63,628	62,210	66,920

Tableau 12 : Evolution de la contribution financière du secteur des ménages, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, pour le district de l'Escaut (en millions € courants) - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013

² Ils sont déterminés de la manière suivante :

1. on considère des volumes distribués dans le district de la Meuse par les opérateurs du service public de production/distribution d'eau potable qui ont souscrit un contrat de service d'assainissement avec la SPGE ;
2. on déduit les volumes distribués au secteur industriel ;
3. on déduit les volumes distribués au secteur agricole ;
4. on déduit les volumes distribués au secteur des ménages qui sont exemptés du CVA. Ils sont estimés en considérant les ménages ayant installé une installation d'épuration individuelle agréée et qui bénéficient du régime d'exemption du CVA.

2.3.4 Récapitulatif

Le tableau suivant présente l'évolution, sur la période 2007-2011, de la contribution financière des secteurs économiques au financement des coûts du service d'assainissement collectif (en millions € courants) :

	2007	2008	2009	2010	2011
Contribution secteur agricole	1,256	0,836	0,508	0,505	0,520
Contribution secteur industriel	3,572	3,889	4,057	4,517	4,573
Contribution secteur des ménages	38,648	51,271	63,628	62,210	66,920
Contribution totale	43,476	55,996	68,193	67,232	72,013

Tableau 13 : Evolution de la contribution financière des secteurs économiques, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, pour le district de l'Escaut (en millions € courants) - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013

2.4 Les taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif

Les taux de récupération des coûts du service constituent des indicateurs permettant d'évaluer le caractère « approprié » de la contribution des secteurs économiques au financement du service.

Ils sont obtenus de la comparaison entre la contribution de chaque secteur économique utilisateur du service et des coûts du service imputé à chaque secteur, à l'échelle du district hydrographique. Ils sont définis par la formule suivante :

$$T = \frac{\text{Revenues service} - \text{Subsides}}{\text{Coûts service}} = \frac{\text{Contributions secteurs économiques}}{\text{Coûts service}},$$

pour chaque secteur économique utilisateur du service (ménages, industrie, agriculture), dans chaque district hydrographique.

2.4.1 Les taux de récupération globaux des coûts du service par les secteurs économiques

Les taux de récupération globaux des coûts du service sont calculés pour chaque secteur économique en comparant :

- le coût du service d'assainissement imputé à chaque secteur ;
- à la contribution financière totale de chaque secteur économique, qui comprend la contribution des acteurs économiques utilisateurs du service et la contribution des acteurs économiques non utilisateurs du service (industries qui déversent en eau de surface, ménages situés en zone d'assainissement autonome).

2.4.1.1 SECTEUR INDUSTRIEL

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération global des coûts du service d'assainissement collectif par le secteur industriel :

	2007	2008	2009	2010	2011
1. Contribution du secteur industriel (en millions € courants)	3,572	3,889	4,057	4,517	4,573
2. Coût annuel du service imputé au secteur industriel (en millions € courants)	10,554	12,460	14,231	15,511	15,937
Taux de récupération global des coûts par le secteur industriel (1/2)	33,8 %	31,2 %	28,5 %	29,1 %	28,7 %

Tableau 14 : Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération global des coûts du service d'assainissement collectif par le secteur industriel - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013

2.4.1.2 SECTEUR DES MÉNAGES

Le tableau suivant présente l'évolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération global des coûts du service d'assainissement collectif par le secteur des ménages :

	2007	2008	2009	2010	2011
1. Contribution totale du secteur des ménages (en millions € courants)	38,648	51,271	63,628	62,210	66,920
2. Coût annuel du service imputé au secteur des ménages (en millions € courants)	37,858	42,832	48,918	53,318	54,780
Taux de récupération des coûts par le secteur des ménages dans son ensemble (1/2)	102,1 %	119,7 %	130,1 %	116,7 %	122,2 %

Tableau 15 : Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération global des coûts du service d'assainissement collectif par le secteur des ménages - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013

2.4.2 Taux de récupération des coûts par les secteurs économiques utilisateurs du service

Les taux de récupération des coûts du service par les secteurs économiques utilisateurs du service sont calculés en comparant :

- le coût du service d'assainissement imputé à chaque secteur ;
- à la contribution financière des acteurs économiques utilisateurs du service (ménages et industries situés en zone d'assainissement collectif).

Sont exclus les ménages et les industries situées en zone d'assainissement autonome, qui déversent en eau de surface et qui ne sont pas des utilisateurs du service.

2.4.2.1 SECTEUR INDUSTRIEL

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, sur la période 2007-2011, des taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les entreprises du secteur industriel utilisatrices du service :

	2007	2008	2009	2010	2011
1. Contribution des entreprises du secteur industriel utilisatrices du service (en millions € courants)	2,430	2,512	2,428	2,541	2,566
2. Coût annuel du service imputé au secteur industriel (en millions € courants)	10,554	12,460	14,231	15,511	15,937
Taux de récupération des coûts par les entreprises utilisatrices du service (1/2)	23,0 %	20,2 %	17,1 %	16,4 %	16,1 %

Tableau 16 : Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les entreprises du secteur industriel utilisatrices du service - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013

2.4.2.2 SECTEUR DES MÉNAGES

Le tableau suivant présente l'évolution, sur la période 2007-2011, des taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les ménages utilisateurs du service :

	2007	2008	2009	2010	2011
1. Contribution totale des ménages situés en zone d'assainissement collectif (en millions € courants)	35,131	46,605	57,838	56,549	60,830
2. Coût annuel du service imputé au secteur des ménages (en millions € courants)	37,858	42,832	48,918	53,318	54,780
Taux de récupération des coûts des ménages utilisateurs du service (1/2)	92,8 %	108,8 %	118,2 %	106,1 %	111,0 %

Tableau 17 : Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les ménages utilisateurs du service - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013

3 Tableaux

Tableau 1 :	Récapitulatif des coûts annuels de production et distribution d'eau potable à charge des opérateurs sélectionnés dans le district de l'Escaut, pour les années 2007 et 2010 - Source : Plans comptables de l'eau, opérateurs SWDE, IECBW, IDEA, années 2007 et 2010.....	5
Tableau 2 :	Imputation des coûts annuels du service de la production-distribution aux secteurs économiques utilisateurs du district de l'Escaut, pour les années 2007 et 2010 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production/distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2013	6
Tableau 3 :	Taux de CVD appliqués par les opérateurs sélectionnés dans le district de l'Escaut dans les années 2007 et 2010 - Source : Aquawal, année 2010.....	6
Tableau 4 :	Evaluation de la contribution financière des secteurs économiques au financement du coût du service de production-distribution du district de l'Escaut, pour les années 2007 et 2010 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production/distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2013	7
Tableau 5 :	Taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable par les secteurs économiques utilisateurs (ménages, industrie, agriculture) dans le district de l'Escaut, pour l'année 2007 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2011	9
Tableau 6 :	Taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable par les secteurs économiques utilisateurs (ménages, industrie, agriculture) dans le district de l'Escaut, pour l'année 2010 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production/distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2013.....	9
Tableau 7 :	Evolution des coûts du service d'assainissement collectif qui sont à charge de la SPGE sur la période 2007-2011, pour le district de l'Escaut - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013.....	12
Tableau 8 :	Evaluation de la charge théorique produite par les secteurs des ménages et des industries, dans les agglomérations situées en zone d'assainissement collectif - Source : SPGE, année 2008.....	13
Tableau 9 :	Répartition des coûts du service d'assainissement collectif entre secteurs économiques - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013	14
Tableau 10 :	Evolution de la contribution financière du secteur industriel, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, pour le district de l'Escaut (en millions € courants) - Source : SPW-DGO3-Direction des Outils financiers, année 2013	15
Tableau 11 :	Evolution de la contribution financière du secteur agricole, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, pour le district de l'Escaut (en millions € courants) - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013	16
Tableau 12 :	Evolution de la contribution financière du secteur des ménages, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, pour le district de l'Escaut (en millions € courants) - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013	16
Tableau 13 :	Evolution de la contribution financière des secteurs économiques, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, pour le district de l'Escaut (en millions € courants) - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013	17
Tableau 14 :	Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération global des coûts du service d'assainissement collectif par le secteur industriel - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013	18
Tableau 15 :	Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération global des coûts du service d'assainissement collectif par le secteur des ménages - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013	18

Tableau 16 : Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les entreprises du secteur industriel utilisatrices du service - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013	19
Tableau 17 : Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les ménages utilisateurs du service - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013	19